



## Éditorial

### Peut-on encore dire «non»?



Lors de chaque demande qui est faite de la part d'un tiers, d'un collègue, d'un enfant, l'attente de cette personne est que l'on dise «oui», que l'on accède à ses attentes et que l'on adhère à sa vision ou à sa proposition.

Mais lorsque vous lui répondez «non» et que vous voyez la surprise sur son visage, vous entrez en désaccord avec cette personne et la suite de la discussion aura tout d'un processus de négociation.

Il existe trois types de «non», soit:

- le «non» de principe, qui peut ouvrir la négociation sur la finalisation d'un «oui» après que les parties se sont mises d'accord sur les «règles du jeu»;
- le «non» de résistance, qui va mettre l'accent sur d'importantes contreparties qui seront négociées avec des conditions que l'adulte ou l'enfant devra accepter s'il désire un «oui»;
- le «non» non-négociable, sur lequel on ne discute pas, comme sur des valeurs par exemple.

Oser dire «non», ce n'est pas uniquement s'affirmer, c'est aussi prendre sur soi le fait de déclencher un conflit. Il serait tellement plus facile à ce stade d'accéder à la demande pour ne pas perdre de temps ou décevoir.

Toutefois, si on dit «non», on le fait avec tact, d'une manière claire et directe, sans circonvolution, et ceci avec empathie en prenant en compte l'émotion de la personne en face. Cette prise de position devra également être expliquée et argumentée tout en restant objectif et factuel.

Ce que l'on constate malheureusement trop souvent, c'est une fois que l'on a dit «non», en respectant toutes les démarches et explications qui précèdent, on cède sous l'insistance ou sous la pression du demandeur, on achète tout de même le jouet à l'enfant qui se roule sur le sol dans le magasin pour obtenir ce qu'il veut et ceci sans tenir bon sur sa décision.

Je souhaite de tout cœur avoir pu faire passer un message qui peut motiver ou interpeller en donnant une piste ou un éclairage sur un phénomène qui nous touche tous au fil des jours, tant sur le plan privé que professionnel.

Et pour ma part, c'est avec un grand «oui» que je vous donne rendez-vous pour mon prochain éditorial.

Jean-Claude Brechbühler,  
conseiller communal

## Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 15 septembre 2025 à 19h30** à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025
3. Communications de la présidente
4. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Mme Martine Felber, démissionnaire
5. Rapport d'activités de la Commission de gestion et des finances
6. Contre-projet en réponse à l'initiative populaire communale «Pour l'introduction de la gratuité des infrastructures communales (salles et terrains) pour les juniors/jeunes des associations locales (4 à 20 ans révolus) afin de soutenir la formation de la relève dans la commune de Val-de-Ruz»
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de dix cibles électroniques supplémentaires
8. Transfert de l'immeuble Stand 16 à Cernier du patrimoine financier au patrimoine administratif
9. Demande de délai concernant la motion M24.001 «Des coopératives d'habitation pour une meilleure politique de logement»
10. Projet d'initiative communale intitulée «Motion pour une pérennisation de la possibilité d'éteindre les passages piétons au cœur de la nuit»
11. Motions et propositions
12. Résolutions, interpellations et questions
13. Communications du Conseil communal

La séance du Conseil général est ouverte au public. La chancellerie renseigne à l'adresse [commune.val-de-ruz@ne.ch](mailto:commune.val-de-ruz@ne.ch) ou au 032 886 56 22.

## Recherche personnes motivées

Chaque année, les chutes de neige rendent les déplacements plus difficiles. Si les équipements motorisés sont efficaces pour dégager les grands axes, le travail manuel reste essentiel pour les zones plus restreintes ou complexes d'accès, principalement à Cernier.

La Commune recherche des personnes motivées et engagées pour des travaux de déneigement qui doivent s'effectuer à la pelle, comme des escaliers, des passages piétons, des petits chemins piétonniers ou les alentours des points de collecte. Cette activité rémunérée se fait principalement tôt le matin (dès 03h00) ou lors des chutes de neige, pendant la période hivernale allant du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Aucune expérience spécifique n'est exigée, mais une bonne endurance et une capacité à travailler dehors, même par temps froid, sont indispensables. Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leurs coordonnées à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).

Une séance explicative avec les personnes retenues est prévue. Le service des travaux publics renseigne à l'adresse mail précitée ou au 032 886 56 35.

## Découverte du mois

### Stèle Eulalie Piccard

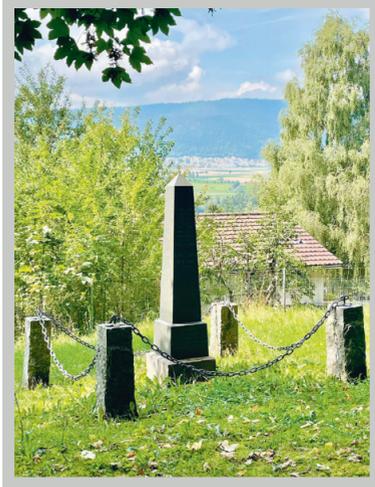
En contrebas du chemin de la Vy-Marchand, une cinquantaine de mètres après le cimetière de Fenin en direction de Neuchâtel, les promeneurs perspicaces découvriront, au milieu d'une petite prairie masquée par la forêt, une étrange stèle d'accès difficile.

Elle est érigée à la mémoire d'Eulalie Piccard, femme de lettres établie en terres neuchâteloises. Née en 1879 d'un père huguenot et d'une mère danoise, elle grandit dans la Russie des Tsars où elle étudie et épouse un professeur vaudois.

En 1925, il y a de cela cent ans, la famille revient en Suisse pour fuir le régime bolchévique. Autrice d'articles de presse et de livres, Eulalie Piccard est l'une des premières voix à dénoncer en Europe francophone les dérives totalitaires soviétiques. Les «Épisodes de la grande tragédie russe», roman historique en cinq volumes, la rendent célèbre.

Fait notable, sa fille Sophie Piccard est nommée en 1943 professeure ordinaire de mathématiques à l'Université de Neuchâtel. Elle est la première femme à obtenir un tel titre en Suisse.

Sources: *Confédération suisse – HelveticArchives; association Hommage 2021 – Fiona Silva-Vincent*



## Travaux à Fontaines

Sauf imprévus, les premiers travaux liés aux mesures de gestion des eaux de ruissellement de Fontaines commencent début octobre 2025, par le secteur nord-ouest, avant de se poursuivre, dès l'année prochaine, sur les autres sites prévus.



## Fermeture des guichets

En raison du Jeûne fédéral, les bureaux et les guichets de l'administration communale sont fermés le **lundi 22 septembre 2025**.

Réouverture le mardi 23 septembre selon les horaires habituels.

## Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois de septembre 2025:

### Noces de platine (70 ans)

- Lauener Odette et Wilhelm, à Fontainemelon.

### Noces de diamant (60 ans)

- Dey Marie-Claire et Jacques, à Montmollin;
- Piemontesi Madeleine et Georges, à Fontaines.

### Noces d'or (50 ans)

- Kron Claire-Lise et André, à Cernier;
- Mathez Catherine et Daniel, aux Hauts-Geneveys.

### 90 ans

- Geike Erwin, à Cernier;
- Lecoultrre Pierre, à Cernier;
- Stauffer Léo, à Engollon.



## Tailles des arbres et haies

Les propriétaires de biens-fonds doivent faire en sorte que les arbres, arbustes, haies, etc. plantés en bordure de la voie publique et des trottoirs soient taillés de façon à ne pas gêner la circulation des personnes et des véhicules, ni restreindre la visibilité.

Le bon fonctionnement du service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) exige que les routes et chemins des villages permettent le passage du tonne-pompe aux gabarits suivants: hauteur 4m, largeur 3m aux rétroviseurs. Il s'agit d'une question de sécurité publique.

Si, après avertissement, les propriétaires ne se conforment pas à ces dispositions, les branches gênantes seront coupées à leurs frais.

## Contrôle des champignons

Afin de permettre aux habitants de Val-de-Ruz de faire contrôler leur cueillette de champignons, Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population tous les dimanches **du 24 août au 26 octobre 2025** - excepté le dimanche 5 octobre 2025 - rue de l'Épervier 6 à Cernier, au rez-de-chaussée, de 18h00 à 19h00, ou au 079 546 55 73 en dehors de la permanence.

Il n'y aura pas de contrôle ni de rendez-vous téléphonique du 5 au 11 octobre 2025.

## Forfait ski et Magic Pass

Le délai de commande pour les forfaits de ski et le Magic Pass court jusqu'au **30 novembre 2025**, date de validité des offres.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés à l'adresse [loisirs.vdr@ne.ch](mailto:loisirs.vdr@ne.ch) ou au 032 886 56 33.



## Foire de Dombresson

Prévue comme la tradition le veut l'avant-dernier vendredi du mois d'octobre, la foire d'automne de Dombresson a lieu le **24 octobre 2025**.

Pour cette édition, la manifestation fait peau neuve et teste une nouvelle formule. Elle se déroule **dans l'enceinte du collège**, ceci permettant de maintenir le trafic sur la route principale de la Grand'Rue et de limiter les perturbations dans le centre du village.

Les espaces mis à disposition accueillent le même nombre de stands que par le passé; ils sont toutefois plus proches les uns des autres et amènent une nouvelle dynamique.

La population est chaleureusement invitée à venir nombreuse à ce rendez-vous convivial, devenu un moment fort de la vie locale, particulièrement cher au village de Dombresson et à toute la région.

## Bibliothèque fermée

La section adulte de la bibliothèque publique communale de Val-de-Ruz à Fontainemelon est fermée **mercredi 17 et jeudi 18 septembre 2025** pour cause de formation.

La prochaine rencontre «Né pour Lire» a lieu le mercredi 17 septembre 2025 de 09h00 à 10h00. Ces moments d'échange sont destinés aux enfants jusqu'à cinq ans. Plus d'informations sur [www.nepourlire.ch](http://www.nepourlire.ch).

## Ça watt, ou bien?

### Une combinaison gagnante

Saviez-vous que notre manière de nous déplacer a un impact direct sur la consommation d'énergie? Si l'on compare uniquement l'énergie externe utilisée par kilomètre, les différences sont frappantes: marcher ou pédaler sur un vélo classique ne consomme aucune énergie électrique ou fossile.

Le vélo électrique utilise environ 10 Wh par km, les transports publics, grâce au partage entre passagers, environ 20 à 100 Wh/km, tandis qu'une voiture électrique demande en moyenne 150 Wh/km. En comparaison, une voiture à essence consomme près de 600 Wh/km.

Ces chiffres montrent qu'adopter la mobilité douce ou partagée permet de réduire fortement notre impact, tout en allégeant notre budget. Pourquoi, par exemple, dans un couple, ne pas envisager de passer de deux voitures à une seule? Grâce à une cadence régulière et efficace des bus et trains dans les régions, cela doit pouvoir devenir une pratique courante et usuelle.

Les compagnies de transports proposent désormais des offres innovantes telles que des abonnements flexibles: par exemple, 100 jours de voyages à utiliser librement sur une année. Idéal pour qui ne prend pas les transports chaque jour, mais souhaite rester flexible.

Changer nos habitudes, c'est faire du bien à la planète... et à notre porte-monnaie!



**Ensemble, agissons pour un avenir durable**